RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2026/0259/PRG/SGG

PORTANT CREATION DE NOUVELLES REGIONS ADMINISTRATIVES

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu le Décret D/2026/0006/PRG/SGG du 26 janvier 2026 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/0224/PRG/SGG du 27 juillet 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/0035/PRG/SGG du 06 mars 2026 portant Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat – RGPH4 ;

Sur Proposition de la Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation,

DECRETE :

Article premier : Il est créé deux nouvelles Régions Administratives en République de Guinée :

1- La Région Administrative de **Beyla ;**
2- La Région Administrative de **Siguiri.**

Article 2 : Un acte règlementaire de la Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation précise l'organisation et le fonctionnement de ces Régions Administratives.

Article 3 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le 20 AOUT 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA